

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGRERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 23  
Conseillers en fonction : 29  
Absents : 06  
Procurations : 04

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents :** M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH  
M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO - M. Jean-Philippe MEYER – Mme Agnès MULLER, adjoints.

Mme Adrienne GRAND-CLEMENT<sup>1</sup> - M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Francis LORRETTE – M. Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH – M. Christian BRONNER – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Isabelle SCHLENCKER - M. Olivier RAGOT<sup>1</sup>  
Mme Céline RIEGEL – Mme Françoise FREISS – M. Bernard SCHAAL - Mme Laure MISTRON – M. Matthieu LEFFTZ.

Membres absents excusés : Mme Maya ISOREZ – M. Raymond VINCENT - Mme Sylvie ANTOINE, procuration à M. Denis RIEFFEL – Mme Anne PONTON, procuration à Mme Céline RIEGEL - Mme Véronique ANTOINE, procuration à M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Danièle SENDEL, procuration à Mme Laure MISTRON.

<sup>1</sup>Arrivée lors du point n° 3

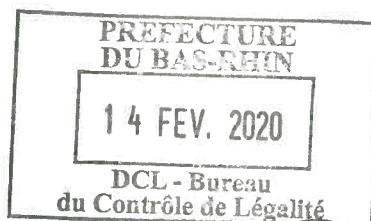
Membre absent : ./.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 16 décembre 2019
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Budget primitif 2020
4. Tarification de stages organisés par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck
5. Subvention dans le domaine scolaire
6. Dénomination du nouvel équipement périscolaire et associatif situé 5 rue de l'Eglise
7. Dénomination d'une nouvelle rue
8. Désignation du représentant de la commune de Fegersheim au Conseil de surveillance de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social) sur l'Eurométropole de Strasbourg.

**Points d'informations**

9. Droit d'occupation des sols
10. Informations du Maire



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

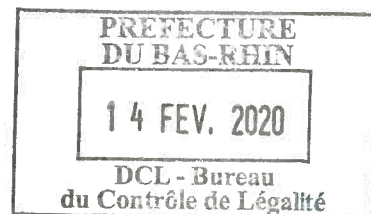
1. Approbation du P.V. du C.M. du 16 décembre 2019.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**


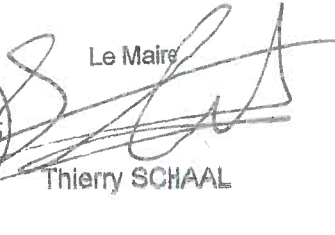
**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 23  
Conseillers en fonction : 29  
Absents : 06  
Procurations : 04

Deux interventions sont annoncées en fin de séance (MM. LEFFTZ et RIEFFEL).

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Madame Eva ASTROLOGO a été désignée secrétaire de séance.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

PREFECTURE  
DU BAS-RHIN  
14 FEV. 2020  
DCL - Bureau  
du Contrôle de Légalité

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 23                      Absents : 06                      Procurations : 04

**3. Budget primitif 2020**

Après analyse par la commission des finances, réunie le 30 janvier 2020, il est proposé au Conseil municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes soit :

Section de fonctionnement :	5.543.000 €
Section d'investissement :	<u>2.695.000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>8.238.000 €</b>

Ce projet de budget primitif 2020, à la différence des années précédentes n'intègre pas les résultats du compte administratif 2019. Le choix a été fait d'établir le BP 2020 avant le vote du compte administratif, permettant ainsi d'assurer la continuité des services.

En outre, il est précisé que les restes à réaliser 2019 sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2020 pour un montant de 740.210,36 € en dépenses.

Enfin, les recettes de fonctionnement ont été établies sur la base du maintien des taux des taxes locales, comme suit :

- Taxe d'habitation : **15,77%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,62%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **60,76%**.

.../...

### 3. Budget primitif 2020 – suite -

## DISCUSSION

### Intervention de M. Bernard SCHAAL

L'examen du budget 2020 qui nous est proposé nécessite de bien connaître le résultat des comptes 2019 et mieux encore leur évolution pluriannuelle et tendancielle.

Intéresserons-nous d'abord à l'évolution des dépenses de fonctionnement, car c'est sur celles-ci que la municipalité doit garder la maîtrise car elles conditionnent les capacités d'investissements futures.

D'abord nous voulons souligner qu'en 2019 des efforts ont été faits sur un certain nombre de postes de dépense. Prenons quelques postes significatifs :

- la réduction de 16 400 à 14 500 € de l'eau et l'assainissement,
- la stabilisation – la première fois à notre connaissance de la facture énergie et électricité à 210 000 €, tout de même !
- la très sensible réduction des achats de fournitures et petits équipements de près de 1/3.

Tous ces efforts sont louables, sauf qu'ils sont malheureusement annulés par la très sensible augmentation de certains postes de dépense. Nous en avons identifiés trois principalement

- la maintenance (ch 6156) qui augmente de 25 000 € et passe de 68 000 € à 94 000 €
- les frais de nettoyage des locaux (ch 6283) qui augmentent de 27 000 € et représentent 117 000 €
- et surtout la ligne des contrats de prestations de service (ch 611) qui augmente de près de 10% et qui s'élève désormais à 477 000 €.

Juste pour mémoire ce dernier chapitre s'élevait à 113 000 € en 2013, la maintenance à 30 916 € et les frais de nettoyage à 5216 €.

Sur ces trois lignes, les dépenses cumulées se sont élevées à 688 000 € en 2019 contre moins de 150 000 € il y a 6 ans, une multiplication par 4.5 !

Les petites économies n'arrivent pas à compenser les fortes augmentations. Ainsi en 2019, le chapitre 11, celui des charges à caractère général progresse une nouvelle fois de 7,2 %, sur les 6 années budgétaires de ce mandat, elles auront progressé de 47 %.

Les charges de personnel qui représentent 58 % de l'ensemble des charges de fonctionnement ont été davantage contenues : elles sont pratiquement restées stables cette année avec moins de 1 % d'augmentation.

Sur l'ensemble du mandat elles auront progressé de 15 % soit environ 2.5 % par an. Une évolution non choquante, mais qu'il faudrait nuancer par le coût de l'ensemble des travaux qui ont été externalisés et qui devraient logiquement conduire à une baisse des charges de personnel.

La baisse des charges financières et des charges de gestion courante conduisent au final à une progression de 2,9 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre et 22 % sur l'ensemble de la mandature, soit 820 000 € ou encore 3,6% en moyenne annuelle.

Bien sûr parmi les charges nouvelles il faudrait isoler celles qui ont été imposées, on pense en particulier à la pénalité SRU qui représente près de 150 000 € aujourd'hui

Cependant, la réalité nous impose de mettre ces 3 % d'augmentation moyenne annuelle en parallèle avec l'évolution des recettes de fonctionnement qui, sur la même période, n'ont progressé que de 8,7% soit 1,45 % en moyenne, un différentiel 2% par an. Chacun comprend que le maintien de ces trajectoires n'est pas tenable sur le moyen-long terme.

.../...

### 3. Budget primitif 2020 – suite -

En effet, la baisse des excédents de fonctionnement entraîne mécaniquement la baisse des recettes d'investissement. Celles-ci étaient en moyenne de 1,5 millions par an entre 2010 et 2014 pour tomber aujourd'hui à environ 1 million.

1 million auquel il faut rajouter les recettes et subventions d'investissement spécifiques ça nous conduit à environ 1,5 à 1,8 de capacité d'investissement annuel soit à peu près ce qu'il nous faut simplement pour maintenir le patrimoine et faire face aux investissements courants, mais ne suffit pas, sauf à recourir à un emprunt, à faire face à un gros investissement d'opportunité comme par exemple la préemption d'un endroit stratégique pour la commune afin de s'assurer de la maîtrise du foncier et de pouvoir satisfaire des besoins futurs.

#### Budget 2020

Ce budget inscrit un total des dépenses réelles de fonctionnement en baisse. C'est une première qui mérite d'être signalée, cela laisse supposer qu'on attribue à la future équipe des vertus que nous n'aurions pas eues ! Bon, modérons notre enthousiasme, il s'agit là d'une prévision d'évolution de budget à budget, si l'on compare le budget 2020 au réalisé 2019 on constate qu'il reste une marge de manœuvre de 11 %. Il y a de quoi faire !

Cependant, nous ne voulons retenir que la volonté affichée de stabilisation des frais de fonctionnement, chose que nous réclamons depuis le début de cette mandature.

Au niveau des investissements, avec près de 2 millions d'euros d'investissement budgétés auxquels il faut rajouter 740 000 € de restes à réaliser et un déficit 2019 de 245 000 € à résorber, on se trouve au taquet de ce qu'il est possible de faire sans ouvrir un nouvel emprunt.

Du côté des recettes, les choses vont plutôt bien grâce aux impôts locaux qui rentrent bien à près de + 2 % en 2019.

Sur l'ensemble du mandat le niveau des recettes de fonctionnement aura progressé de 8,7 %, ce qui bien, compte tenu des dotations de l'Etat qui ont fondu comme neige au soleil. Cette belle performance est le résultat de la revalorisation annuelle des bases d'imposition décidées par l'Etat, de l'augmentation de la population de 350 personnes et aussi de la rectification de l'assiette fiscale du foncier bâti qui, en 2016, nous a doté d'une recette exceptionnelle de 500 000 € et qui se traduit annuellement par des recettes supplémentaires de 200 000 €/an.

Tout cela nous conduit à constater que malgré la progression importante des frais de fonctionnement et à condition dorénavant de stabiliser ces derniers, l'état de nos finances reste globalement sain, et sauf raison de force majeure, rien ne justifierait une progression des taux de la fiscalité locale, c'est-à-dire de la taxe sur le foncier bâti la seule dont on a laissé aux communes la maîtrise, mais qui représente quand même plus des 2/3 de l'ensemble des taxes locales.

Compte-tenu des indications positives de ce budget, nous le voterons, en souhaitant que la future équipe ait à cœur de le réaliser dans les bonnes tendances indiquées.

### 3. Budget primitif 2020 – suite -

#### **Intervention de M. Jean-Michel VALENTIN**

En faisant le bilan, nous pouvons constater que l'année 2019 a été prospère.

- Une commune aérée agréable à vivre,
- Une commune démocratique où les décisions sont discutées, travaillées dans les commissions, dans différentes instances, avant d'être prises,
- Une commune chaleureuse où les échanges se multiplient, les rencontres citoyennes,
- Une commune où les enfants et les jeunes peuvent s'épanouir.

2020 s'annonce sous les meilleurs auspices.

Budget 2020 : un budget sérieux maîtrisé et responsable. Le tout, sans augmentation des taux municipaux de la fiscalité locale.

Afin de ne pas en faire payer le prix à nos concitoyens, Fegersheim s'est engagée dans une politique d'optimisation et de rationalisation des dépenses, audacieuse et volontariste.

Optimiser, mes chers collègues, ce n'est pas faire moins, mais apprendre à faire autant voire plus avec moins. Nous serons responsables de chaque euro, car cet euro, c'est d'abord celui du contribuable.

Nous le serons d'autant plus que c'est aujourd'hui la seule voie pour redonner un avenir à notre commune. Dans le cadre d'une politique cohérente et globale de redynamisation, nous serons sur tous les fronts.

Le budget 2020 de la commune sera particulièrement audacieux avec plus de 2,6 millions d'euros (1,6 millions nouveaux et 740.000 € de restes à réaliser) en section d'investissement, avec de grands chantiers : l'Eglise Saint-Maurice, la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, l'EHPAD et encore et toujours l'éclairage public, etc.

C'est le défi des décennies à venir : comment entretenir ou rénover les infrastructures existantes et rendre ces bâtiments intelligents, connectés et conformes aux normes du développement durable.

Pendant des années, mes chers collègues, on a construit. Aujourd'hui, M. Le Maire, il ne faut pas s'interdire de construire, mais il faut surtout réfléchir à l'usage futur des bâtiments, à leur entretien ou à leur rénovation.

L'éclairage public relève de la même problématique : il s'agit la plupart du temps de dispositifs complètement inadaptés voire obsolètes. Il reste en la matière à faire les rues des Cerisiers, Lyon-de-Gaulle, Leclerc, Charrons, place de la République, Libération, Andlau et enfin le Gentil-Home 1000 - 2000.

Rappelons que la commune poursuit ici sa rénovation de l'éclairage public avec toujours la même philosophie. Elle profite des chantiers engagés dans des rues pour remplacer le réseau, ses candélabres, ses lampadaires par des luminaires deux fois moins puissants, moins coûteux en terme de consommation et dont la durée de vie est multipliée par quatre. L'objectif recherché est également de veiller à la diminution de la pollution lumineuse, en supprimant les lanternes, boules et chapeaux chinois.

La commission travaux, 8 personnes dont 6 femmes, a travaillé pour les générations futures.

On peut supposer que, dans une dizaine d'années, la majeure partie du budget des communes soit attribuée au fonctionnement et non à l'investissement.

Certains bâtiments ont été un peu délaissés. Leur état s'est dégradé. Il faut en tenir compte, car sinon, cela nous coûtera encore plus cher dans quelques années.

### 3. Budget primitif 2020 – suite -

Pour faire face aux besoins croissants de notre territoire et de ses habitants et à l'heure où chacun est contraint de surveiller ses dépenses, nous avons décidé d'utiliser nos ressources de la manière la plus efficace qui soit. Nous faisons preuve de volontarisme et notre action restera toujours guidée par l'objectif de protection des Fergersheimois face à la crise.

Nous avons fait le choix de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans l'esprit de responsabilité. Nous devons faire davantage d'efforts en matière d'économies d'énergie et de réductions des frais généraux (bâtiments communaux en LED). Ces économies de fonctionnement seront réalisées de manière à préserver la qualité du service rendu aux habitants.

Enfin, la dette de notre commune restera faible par rapport à celles d'autres collectivités de taille comparable et nous bénéficierons également toujours d'une capacité à emprunter.

C'est le fruit des décisions très courageuses prises depuis 2014.  
C'est le fruit du sérieux de la politique menée depuis 2014.

#### **Intervention de M. le Maire**

L'externalisation ne permet pas de produire un effet immédiat. Nous avons externalisé la fonction ménage, qui coûte aujourd'hui plus cher qu'avant, d'abord parce que nous avons augmenté notre niveau d'exigence. Nous faisons une dépense complémentaire, mais nous avons un niveau de prestation supérieure. Par ailleurs, nous n'avons plus besoin de gérer les remplacements de personnel. Nous avons également décidé d'externaliser la sécurisation du CSC, fait par une société de surveillance plutôt qu'un agent, qui est un gage de sécurité pour notre personnel.

Concernant l'informatique, c'est pareil. Le système informatique et l'accès aux réseaux sont au centre de l'activité aujourd'hui. Nous sommes interconnectés, et il faut faire en sorte d'avoir moins d'interruption de service. Cela a évidemment un coût croissant.

Les modifications de la comptabilité publique expliquent aussi, parfois, certaines augmentations sur certains comptes.

Concernant les recettes, il faut tenir compte du remboursement de la TVA qui intervient avec deux ans d'écart. Le FCTVA devrait s'élever de l'ordre de 500 K€, permettant de récupérer le déficit d'investissement.

A nous de ne pas renchéris, et d'attendre le rétablissement de la section d'investissement.

De plus, la démarche menée en matière de taxe locale sur la publicité extérieure, avec recours à un prestataire privé, a certes généré une dépense, mais a permis d'augmenter sensiblement les recettes.

Bref, il faut toujours se poser la question d'avoir un service à la population en face.

C'est par exemple le cas du renforcement des DSP enfance et jeunesse, qui a permis d'accueillir davantage de jeunes, et de leur proposer des activités adaptées.

Pour évaluer le budget, il faut certes retenir les grands chiffres mais aussi le niveau de service délivré à la population.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clos le débat et procède au vote.

.../...



3. Budget primitif 2020 – suite -

Le Conseil municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats, marchés publics en date du 30 janvier 2020,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

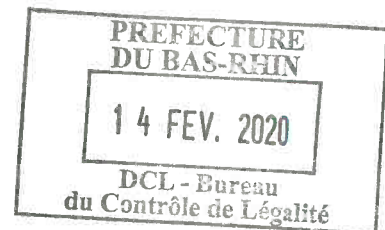
- **arrête** les taux des impôts locaux comme détaillés ci-dessus
- **adopte** le budget primitif 2020 ainsi que ses documents annexes.

PJ. Budget primitif 2020 et ses annexes – Documents de synthèse



Le Maire

Thierry SCHAAL





## **Commune de Fegersheim** **Séance du Conseil municipal**

### **Note synthétique relative au budget primitif 2020** **Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le budget 2019, voté le 11 mars 2019 et amendé par deux décisions modificatives votées les 6 mai et 14 octobre 2019, s'équilibrait à 5 493 000 € en fonctionnement et 4 340 000 € en investissement.

Du fait des échéances électorales, la municipalité a souhaité établir un budget primitif a minima, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif, afin d'assurer la continuité des services.

Ainsi, à la différence des années précédentes, le budget primitif n'intègre pas les résultats de l'exercice précédent.

Le budget 2020 qui est soumis au vote du Conseil municipal s'équilibre ainsi à 5.543.000 € en fonctionnement et 2.695.000 € en investissement (incluant 740.210,36 € de restes à réaliser de 2019).

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget primitif sont retracées dans le tableau ci-joint.

Le budget a été établi sur la base d'une stabilité des recettes fiscales, avec des taux restant inchangés, sachant que la réforme de la fiscalité locale à venir va profondément modifier la structure même de la fiscalité dont bénéficiera la Commune.

En effet, la taxe d'habitation sur les résidences principales va disparaître (celle sur les résidences secondaires étant maintenues), et sera remplacée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cependant, à ce jour, la Commune n'a eu aucune notification des montants à prévoir, et le budget a été élaboré à partir de l'hypothèse du maintien des recettes.

En dépenses de fonctionnement, le budget proposé comporte une augmentation globale de 0,91 % des dépenses par rapport au BP 2020, témoignant du souhait de la municipalité de limiter au mieux l'évolution des charges de fonctionnement.

En section d'investissement, seules les opérations déjà lancées ou considérées comme prioritaires ont été proposées dans le budget primitif, en plus des restes à réaliser de 2019 (dépenses engagées mais non encore mandatées).

Parmi les montants qui seront prévus au budget primitif, les principales dépenses d'investissement concernent les bâtiments, en particulier le solde des travaux du nouveau bâtiment périscolaire situé à Ohnheim, et des travaux à l'Eglise Saint-Maurice de Fegersheim, tant en intérieur qu'à l'extérieur.

Des travaux d'éclairage public sont également prévus, suite à l'attribution des marchés par délibération du Conseil municipal de décembre 2019.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche d'éclairage de la piste d'athlétisme sera lancée, suite aux travaux réalisés en 2019.



## **Commune de Fegersheim**

### **Séance du Conseil municipal**

La principale opération nouvelle qui sera proposée au budget primitif sera la rénovation de la toiture de l'école municipale de musique et de danse, car il s'agit de travaux indispensables pour assurer la pérennité du bâtiment.

Il appartiendra ensuite aux conseillers municipaux issus des élections de mars de statuer sur le reste du budget, dans le cadre de l'adoption d'un budget supplémentaire qui pourra être soumis au vote après les élections municipales et qui intégrera le résultat de l'exécution du budget de 2019.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Numéro SIRET : 21670137500018

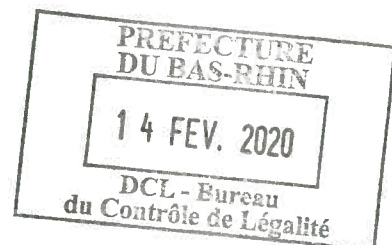
POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

M. 14

**Budget primitif  
voté par nature**

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020





# SOMMAIRE

## **I - Informations générales**

- p. 5 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p. 6 B - Modalités de vote du budget

## **II - Présentation générale du budget**

- p. 7 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p. 9 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p. 11 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p. 13 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p. 15 B2 - Balance générale du budget - Recettes

## **III - Vote du budget**

- p. 17 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p. 19 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p. 21 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p. 23 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

## **IV - Annexes**

- p.25 Présentation croisée par fonction (1)
- p. 26 Etat de la dette
- p. 27 Méthodes utilisées pour les amortissements
- p. 28 Equilibre des opérations financières - Dépenses
- p. 29 Equilibre des opérations financières - Recettes
- p. 31 Etat du personnel
- p. 32 Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.



67137	COMMUNE DE FEGERSEIM	BP 2020
-------	----------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5802
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8.756.497	8.837.217	1509	1016

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	782	1029
2	Produit des impositions directes/population	646	488
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1026	1171
4	Dépenses d'équipement brut/population	512	320
5	Encours de dette/population	441	844
6	DGF/population	15	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,97%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,32%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,92%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	42,94%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avant le vote du compte administratif N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 543 000,00	5 543 000,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>
--	---------------------	---------------------

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 954 789,64	2 695 000,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	740 210,36	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>2 695 000,00</b>	<b>2 695 000,00</b>
---	---------------------	---------------------

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>8 238 000,00</b>	<b>8 238 000,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 618 000,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	2 530 000,00
014	Atténuations de produits	165 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
65	Autres charges de gestion courante	289 000,00	0,00	287 200,00	287 200,00	287 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 602 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 602 200,00</b>	<b>4 602 200,00</b>	<b>4 602 200,00</b>
66	Charges financières	75 500,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 170,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	49 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 729 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 721 300,00</b>	<b>4 721 300,00</b>	<b>4 721 300,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	208 330,00		324 700,00	324 700,00	324 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	555 000,00		497 000,00	497 000,00	497 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>763 330,00</b>		<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 493 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 543 000,00</b>
--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	150 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	288 000,00	0,00	289 900,00	289 900,00	289 900,00
73	Impôts et taxes	4 499 000,00	0,00	4 490 000,00	4 490 000,00	4 490 000,00
74	Dotations et participations	350 000,00	0,00	346 200,00	346 200,00	346 200,00
75	Autres produits de gestion courante	161 000,00	0,00	208 800,00	208 800,00	208 800,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 448 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 494 900,00</b>	<b>5 494 900,00</b>	<b>5 494 900,00</b>
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 463 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 513 000,00</b>	<b>5 513 000,00</b>	<b>5 513 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 493 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 543 000,00</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>791 700,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 964,40	5 066,50	19 679,64	19 679,64	24 746,14
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	935 500,61	49 368,98	915 160,00	915 160,00	964 528,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 622 978,45	685 774,88	765 900,00	765 900,00	1 451 674,88
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 590 443,46</b>	<b>740 210,36</b>	<b>1 700 739,64</b>	<b>1 700 739,64</b>	<b>2 440 950,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	141 000,00	0,00	224 050,00	224 050,00	224 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>141 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 050,00</b>	<b>224 050,00</b>	<b>224 050,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 731 443,46</b>	<b>740 210,36</b>	<b>1 924 789,64</b>	<b>1 924 789,64</b>	<b>2 665 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	191 262,64		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>193 262,64</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 924 706,10</b>	<b>740 210,36</b>	<b>1 954 789,64</b>	<b>1 954 789,64</b>	<b>2 695 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 695 000,00</b>
---	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	460 422,56	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 669 872,63	0,00	1 323 300,00	1 323 300,00	1 323 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 130 295,19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 623 300,00</b>	<b>1 623 300,00</b>	<b>1 623 300,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	340 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 104 874,81	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 444 874,81</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 575 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 873 300,00</b>	<b>1 873 300,00</b>	<b>1 873 300,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	208 330,00		324 700,00	324 700,00	324 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	555 000,00		497 000,00	497 000,00	497 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>765 330,00</b>		<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	4 340 500,00	0,00	2 695 000,00	2 695 000,00	2 695 000,00
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 695 000,00</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>791 700,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 630 000,00		1 630 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 530 000,00		2 530 000,00
014	Atténuations de produits	155 000,00		155 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	287 200,00		287 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	76 000,00	0,00	76 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	0,00	3 100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	40 000,00	497 000,00	537 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		324 700,00	324 700,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>4 721 300,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>5 543 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 543 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	224 050,00	0,00	224 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	24 746,14	0,00	24 746,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	964 528,98	0,00	964 528,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 451 674,88	0,00	1 451 674,88
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 665 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>2 695 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 695 000,00</b>
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	160 000,00		160 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	289 900,00		289 900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 490 000,00		4 490 000,00
74	Dotations et participations	346 200,00		346 200,00
75	Autres produits de gestion courante	208 800,00	0,00	208 800,00
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels	15 100,00	30 000,00	45 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 513 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 543 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	250 000,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 323 300,00	0,00	1 323 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		497 000,00	497 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		324 700,00	324 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 873 300,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>2 695 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 695 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 618 000,00</b>	<b>1 630 000,00</b>	<b>1 630 000,00</b>
6042	Achats prestat <sup>o</sup> services (hors terrains)	15 000,00	16 000,00	16 000,00
60611	Eau et assainissement	17 000,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	230 000,00	205 000,00	205 000,00
60621	Combustibles	44 000,00	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	9 000,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	800,00	800,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 400,00	26 500,00	26 500,00
60631	Fournitures d'entretien	11 000,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	75 400,00	83 550,00	83 550,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	6 800,00	6 800,00
6064	Fournitures administratives	9 600,00	6 800,00	6 800,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	14 000,00	12 000,00	12 000,00
6067	Fournitures scolaires	23 900,00	22 200,00	22 200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	528 700,00	462 700,00	462 700,00
6135	Locations mobilières	17 000,00	28 700,00	28 700,00
61521	Entretien terrains	16 500,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	60 000,00	60 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 200,00	28 000,00	28 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 500,00	8 500,00	8 500,00
6156	Maintenance	79 230,00	108 000,00	108 000,00
6161	Multirisques	19 000,00	19 000,00	19 000,00
617	Etudes et recherches	8 300,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 510,00	1 350,00	1 350,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 300,00	14 000,00	14 000,00
6188	Autres frais divers	200,00	300,00	300,00
6226	Honoraires	2 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	7 500,00	7 500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	15 500,00	15 500,00
6236	Catalogues et imprimés	700,00	900,00	900,00
6237	Publications	23 260,00	21 800,00	21 800,00
6238	Divers	23 850,00	19 300,00	19 300,00
6247	Transports collectifs	16 250,00	14 300,00	14 300,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	108 100,00	110 700,00	110 700,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	14 000,00	14 000,00
6262	Frais de télécommunications	22 300,00	12 200,00	12 200,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	1 300,00	1 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	90 000,00	134 000,00	134 000,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	32 000,00	32 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	300,00	300,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 530 000,00</b>	<b>2 530 000,00</b>	<b>2 530 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	28 000,00	28 000,00
6331	Versement de transport	28 000,00	28 450,00	28 450,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 200,00	7 200,00	7 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	28 000,00	30 776,00	30 776,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 125 000,00	1 098 650,00	1 098 650,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	40 000,00	40 000,00	40 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	280 000,00	281 400,00	281 400,00
64131	Rémunérations non tit.	220 000,00	230 766,00	230 766,00
64138	Autres indemnités non tit.	42 000,00	42 000,00	42 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 000,00	11 400,00	11 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	288 000,00	270 400,00	270 400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	327 000,00	325 900,00	325 900,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	89 000,00	92 183,00	92 183,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	5 100,00	5 100,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 500,00	7 225,00	7 225,00
6488	Autres charges	800,00	1 050,00	1 050,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>165 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	135 000,00	135 000,00	135 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>289 000,00</b>	<b>287 200,00</b>	<b>287 200,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6531	Indemnités	99 200,00	99 000,00	99 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	15 400,00	15 000,00	15 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 400,00	7 250,00	7 250,00
6535	Formation	6 700,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	400,00	400,00
6542	Créances éteintes	100,00	100,00	100,00
6558	Autres contributions obligatoires	19 000,00	19 000,00	19 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	20 000,00	25 000,00	25 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	12 400,00	11 400,00	11 400,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	85 550,00	85 050,00	85 050,00
65888	Autres	17 350,00	15 000,00	15 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>4 602 000,00</b>	<b>4 602 200,00</b>	<b>4 602 200,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>75 500,00</b>	<b>76 000,00</b>	<b>76 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	75 500,00	76 000,00	76 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 170,00</b>	<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	170,00	100,00	100,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>49 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	49 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>4 729 670,00</b>	<b>4 721 300,00</b>	<b>4 721 300,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>208 330,00</b>	<b>324 700,00</b>	<b>324 700,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>555 000,00</b>	<b>497 000,00</b>	<b>497 000,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	1 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	554 000,00	497 000,00	497 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>763 330,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>763 330,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 493 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 543 000,00</b>
--	---------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>150 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	150 000,00	160 000,00	160 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>288 000,00</b>	<b>289 900,00</b>	<b>289 900,00</b>
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	100,00	100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 200,00	3 000,00	3 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	800,00	800,00	800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	70 000,00	80 000,00	80 000,00
7066	Redevances services à caractère social	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	149 000,00	141 000,00	141 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 499 000,00</b>	<b>4 490 000,00</b>	<b>4 490 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 516 000,00	3 488 500,00	3 488 500,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 500,00	2 000,00	2 000,00
73211	Attribution de compensation	520 000,00	520 000,00	520 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	110 000,00	109 000,00	109 000,00
73221	FNGIR	11 000,00	11 000,00	11 000,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	6 500,00	6 500,00	6 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	110 000,00	120 000,00	120 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	69 000,00	70 000,00	70 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000,00	160 000,00	160 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>350 000,00</b>	<b>346 200,00</b>	<b>346 200,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	70 000,00	50 000,00	50 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	39 000,00	39 000,00	39 000,00
744	FCTVA	6 000,00	4 000,00	4 000,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	500,00	500,00
7473	Participat° Départements	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	4 000,00	4 500,00	4 500,00
74751	Participat° GFP de rattachement	28 000,00	28 000,00	28 000,00
7478	Participat° Autres organismes	147 000,00	171 500,00	171 500,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	700,00	25 000,00	25 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 500,00	5 000,00	5 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	25 800,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	10 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 000,00	11 700,00	11 700,00
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>161 000,00</b>	<b>208 800,00</b>	<b>208 800,00</b>
752	Revenus des immeubles	152 000,00	201 600,00	201 600,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	5 000,00	6 200,00	6 200,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>5 448 000,00</b>	<b>5 494 900,00</b>	<b>5 494 900,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
761	Produits de participations	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>15 100,00</b>	<b>15 100,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	100,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>5 463 000,00</b>	<b>5 513 000,00</b>	<b>5 513 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 493 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>	<b>5 543 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>5 543 000,00</b>

#### **Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>25 964,40</b>	<b>19 679,64</b>	<b>19 679,64</b>
2033	Frais d'insertion	8 000,00	4 000,00	4 000,00
2051	Concessions, droits similaires	17 964,40	15 679,64	15 679,64
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	6 000,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>935 500,61</b>	<b>915 160,00</b>	<b>915 160,00</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	149 000,00	149 000,00
2118	Autres terrains	0,00	8 500,00	8 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	18 663,80	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	582 000,00	31 000,00	31 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	2 500,00	2 500,00
21318	Autres bâtiments publics	193 656,56	457 000,00	457 000,00
2135	Installations générales, agencements	17 000,00	12 000,00	12 000,00
2138	Autres constructions	25 000,00	32 000,00	32 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	18 000,00	18 000,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	8 200,00	8 200,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 500,00	31 000,00	31 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 748,50	27 100,00	27 100,00
2184	Mobilier	13 969,00	59 760,00	59 760,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 962,75	59 100,00	59 100,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>2 622 978,45</b>	<b>765 900,00</b>	<b>765 900,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	382 073,51	15 000,00	15 000,00
2313	Constructions	1 991 521,80	283 900,00	283 900,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	248 383,14	466 000,00	466 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 590 443,46</b>	<b>1 700 739,64</b>	<b>1 700 739,64</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>141 000,00</b>	<b>224 050,00</b>	<b>224 050,00</b>
1641	Emprunts en euros	130 000,00	221 300,00	221 300,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	11 000,00	2 750,00	2 750,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>141 000,00</b>	<b>224 050,00</b>	<b>224 050,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 731 443,46</b>	<b>1 924 789,64</b>	<b>1 924 789,64</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>191 262,64</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
13913	Sub. transf. opte résult. Départements	23 000,00	23 200,00	23 200,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 000,00	6 800,00	6 800,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>161 262,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	161 262,64	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	2 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>193 262,64</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 924 706,10</b>	<b>1 954 789,64</b>	<b>1 954 789,64</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>740 210,36</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 695 000,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>460 422,56</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 500,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	458 922,56	300 000,00	300 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>1 669 872,63</b>	<b>1 323 300,00</b>	<b>1 323 300,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 669 872,63	1 323 300,00	1 323 300,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 130 295,19</b>	<b>1 623 300,00</b>	<b>1 623 300,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 444 874,81</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
10222	FCTVA	270 000,00	200 000,00	200 000,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 104 874,81	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 444 874,81</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 575 170,00</b>	<b>1 873 300,00</b>	<b>1 873 300,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>208 330,00</b>	<b>324 700,00</b>	<b>324 700,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>555 000,00</b>	<b>497 000,00</b>	<b>497 000,00</b>
28031	Frais d'études	6 377,67	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 475,52	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	1 971,00	1 971,00
28051	Concessions et droits similaires	14 091,31	8 230,00	8 230,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 653,74	6 727,87	6 727,87
28128	Autres aménagements de terrains	153 189,72	115 834,44	115 834,44
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00	876,00
281312	Bâtiments scolaires	15 709,57	14 747,66	14 747,66
281316	Equipements de cimetière	690,00	690,00	690,00
281318	Autres bâtiments publics	132 527,81	135 061,26	135 061,26
28135	Installations générales, agencements, ..	31 952,71	32 662,40	32 662,40
28138	Autres constructions	14 754,12	15 101,93	15 101,93
28152	Installations de voirie	7 197,58	7 375,18	7 375,18
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 945,07	1 425,07	1 425,07
28158	Autres installat°, matériel et outillage	26 092,07	24 973,73	24 973,73
28182	Matériel de transport	25 147,21	22 252,46	22 252,46
28183	Matériel de bureau et informatique	38 342,67	36 061,96	36 061,96
28184	Mobilier	14 800,01	14 045,28	14 045,28
28188	Autres immo. corporelles	64 177,22	58 963,76	58 963,76
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>763 330,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>765 330,00</b>	<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>4 340 500,00</b>	<b>2 695 000,00</b>	<b>2 695 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>2 695 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV – ANNEXES

### PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Dépenses réelles	225 050	100 200	10 000	33 560	563 680	216 300	0	39 800	15 000	721 200	0	1 924 790
- Equipements municipaux (2)		100 200	10 000	33 560	563 680	216 300	0	39 800	15 000	721 200	0	1 700 740
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	225 050											225 050
Dépenses d'ordre	30 000											30 000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>255 050</b>	<b>100 200</b>	<b>10 000</b>	<b>33 560</b>	<b>563 680</b>	<b>216 300</b>	<b>0</b>	<b>39 800</b>	<b>15 000</b>	<b>721 200</b>	<b>0</b>	<b>1 954 790</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>682 743</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 505</b>	<b>9 002</b>	<b>0</b>	<b>6 225</b>	<b>0</b>	<b>14 736</b>	<b>0</b>	<b>740 210</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>255 050</b>	<b>782 943</b>	<b>10 000</b>	<b>33 560</b>	<b>591 184</b>	<b>225 302</b>	<b>0</b>	<b>46 025</b>	<b>15 000</b>	<b>735 936</b>	<b>0</b>	<b>2 695 000</b>

##### RECETTES

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 695 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 695 000</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 695 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 695 000</b>

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 127 300</b>	<b>3 736 650</b>	<b>1 000</b>	<b>108 500</b>	<b>48 600</b>	<b>51 150</b>	<b>30 550</b>	<b>49 250</b>	<b>0</b>	<b>390 000</b>	<b>0</b>	<b>5 543 000</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 127 300</b>	<b>3 736 650</b>	<b>1 000</b>	<b>108 500</b>	<b>48 600</b>	<b>51 150</b>	<b>30 550</b>	<b>49 250</b>	<b>0</b>	<b>390 000</b>	<b>0</b>	<b>5 543 000</b>

##### RECETTES

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>4 764 200</b>	<b>200 700</b>	<b>0</b>	<b>141 000</b>	<b>114 000</b>	<b>21 300</b>	<b>0</b>	<b>241 000</b>	<b>10 000</b>	<b>50 800</b>	<b>0</b>	<b>5 543 000</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>4 764 200</b>	<b>200 700</b>	<b>0</b>	<b>141 000</b>	<b>114 000</b>	<b>21 300</b>	<b>0</b>	<b>241 000</b>	<b>10 000</b>	<b>50 800</b>	<b>0</b>	<b>5 543 000</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**Commune de FEGERSHEIM - Etat de la dette au 01 janvier 2020 - Art. 66111, 1641, 16818**

N°	Année d'encai.	Organisme prêteur.	Objet	Durée	Taux. Marge indexation	Première échéance	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation annuités 2020			OBSERVATIONS
									Intérêts 66	Capital 16	Somme	
23	2019	C. C. M. ANDLAU - FEG. 5 rue de l'Eglise Bâtiment communal		12 ans 2030	Fixe - 1,02 %	30/06/2019	1 000 000	937 500	6 063	83 335	89 398	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 et 31/12) 3 échéances en 2019 = 62.500
19	2008	C. C. M. ANDLAU - FEG. Auberge au soleil d'or		20 ans 2027	Fixe - 3,95 %	01/07/07	800 000	364 389	13 743	44 302	58 045	Echéance trimestrielle (31/01 ; 30/04 ; 31/07 ; 31/10)
21	2007	C. C. M. ANDLAU - FEG. Centre sportif et culturel		25 ans 2032	Fixe - 4,40 %	31/12/07	1 700 000	1 108 856	47 732	64 730	112 462	Echéance trimestrielle (31/03 ; 31/06 ; 30/09 et 30/12)
22	2009	Caisse des Dépôts et Consignations Auberge au soleil d'or		15 ans 2024	Fixe - 4,42 %	01/02/10	351 000	143 008	6 321	26 183	32 504	Versement des fonds au 30/09/2009 (après report de 3 mois par avenant). Ech. annuelle en février.
TOTAUX 1 (hors Maison de Retraite) ratios par habitant (5808)							3 851 000 663,1	2 553 753 439,70	73 859 12,7	218 550 37,6	292 409 50,3	
12	1998	ORGANIC (R.S.I.) Maison de Retraite		20 ans 2020	sans intérêts	dif.amort. 3 ans 35534	54 882	2 744		2 745	2 745	Echéance annuelle en avril dernière 2020
TOTAUX 2 (Maison de Retraite) ratios par habitant (5808)							54 882 9,4	2 744 0,5	0 0,0	2 745 0,5	2 745 0,5	
TOTAUX GENERAUX 1+2 ratios par habitant (5808)							3 905 882 672,5	2 556 497 440,2	73 859 12,7	221 295 38,1	295 154 50,8	
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>									<b>74 000</b>	<b>221 500</b>	<b>295 500</b>	

Récapitulation de l'état de la dette par catégorie			Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation annuités 2020		
					Intérêts 66	Capital 16	Somme
1641		Emprunts en euros	3 851 000	2 553 753	73 859	218 550	292 409
16818		Autres prêteurs	54 882	2 744	0	2 745	2 745
<b>TOTAL</b>			<b>3 905 882</b>	<b>2 556 497</b>	<b>73 859</b>	<b>221 295</b>	<b>295 154</b>

Récapitulation par établissements prêteurs			Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation annuités 2020		
					Intérêts 66	Capital 16	Somme
1641		Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.)	351 000	143 008	6 321	26 183	32 504
		CREDIT MUTUEL	3 500 000	2 410 745	67 538	192 367	259 905
16818		ORGANIC (R.S.I.)	54 882	2 744	0	2 745	2 745
<b>TOTAL</b>			<b>3 905 882</b>	<b>2 556 497</b>	<b>73 859</b>	<b>221 295</b>	<b>295 154</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.25 €	23/05/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'INSERTION	2	18/12/1966
L	MOBILIER	10	18/12/1996
L	LICENCE DE LOGICIELS	2	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ÉLECTRIQUES	5	18/12/1996
L	CAMIONS - GRANDS VÉHICULES	10	18/12/1996
L	EQUIPTS AUTOMOBILES	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENT MAISON DE RETRAITE	10	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	5	18/12/1996
L	MAT INFORMATIQUE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE NON ELECTRIQUE	10	18/12/1996
L	MATERIEL	10	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ECOLES	10	18/12/1996
L	MATERIELS (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	18/12/1996
L	AUTOMOBILE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	PLANTATIONS	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	MAT. INCENDIE	5	18/12/1996
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	15	18/12/1996
L	OUTILLAGE ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	5	18/12/1996
L	LOGICIEL (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	VOITURES - PETITS VEHICULES	7	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS VOIRIE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECT ANCIEN	5	18/12/1996
L	MATERIEL DE BUREAU	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	5	18/12/1996
L	VOIRIE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	18/12/1996
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	18/12/1996
L	OUTILLAGE (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	10	18/12/1996
L	PLANTATIONS (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	MOBILIER (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	FRAIS D ETUDES	2	18/12/1996
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30	20/05/1999
L	5 RUE DE L EGLISE	30	23/03/2014
L	TERRAINS NUS	15	15/09/2014
L	RESEAU VOIRIE	20	23/03/2015
L	EQUIPEMENT DU COLOMBARIUM	10	23/03/2015
L	AMENAGEMENTS HOTEL DE VILLE	6	23/03/2015
L	28 RUE DE L INDUSTRIE	30	19/11/2018
L	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2	28/05/2019

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>254 050,00</b>	<b>I 254 050,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>224 050,00</b>	<b>224 050,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	221 300,00	221 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 750,00	2 750,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>254 050,00</b>	<b>740 210,36</b>	<b>0,00</b>	<b>994 260,36</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 071 700,00</b>	<b>III</b> <b>1 071 700,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>821 700,00</b>	<b>821 700,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	1 971,00	1 971,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	8 230,00	8 230,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	6 727,87	6 727,87
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	115 834,44	115 834,44
281311	<i>Hôtel de ville</i>	876,00	876,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	14 747,66	14 747,66
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	690,00	690,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	135 061,26	135 061,26
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	32 662,40	32 662,40
28138	<i>Autres constructions</i>	15 101,93	15 101,93
28152	<i>Installations de voirie</i>	7 375,18	7 375,18
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 425,07	1 425,07
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	24 973,73	24 973,73
28182	<i>Matériel de transport</i>	22 252,46	22 252,46
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	36 061,96	36 061,96
28184	<i>Mobilier</i>	14 045,28	14 045,28
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	58 963,76	58 963,76
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	324 700,00	324 700,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 071 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071 700,00</b>



	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>994 260,36</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>1 071 700,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>77 439,64</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**  
**ETAT DU PERSONNEL DU 01/01/2020**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2020	EFFECTIF POURVU	TNC
<b><i>Emploi fonctionnel</i></b>				
Directeur général des services	A	1	1	0
<b><i>Filière administrative</i></b>				
Attaché	A	3	3	0
Rédacteur	B	3	3	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	2	2	1
<b><i>Filière technique</i></b>				
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9	9	2
Adjoint technique	C	7	7	2
Adjoint technique (saisonniers)	C	0	0	0
<b><i>Filière médico-sociale</i></b>				
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	2	2	1
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	1	1	0
Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe	C	2	2	1
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	C	2	2	0
<b><i>Filière sociale</i></b>				
ATSEM principal 1ère classe	C	6	6	3
ATSEM principal 2ème classe	C	2	2	1
<b><i>Filière animation</i></b>				
Adjoint d'animation	C	2	2	2
<b><i>Filière culturelle</i></b>				
Assistant spéc. d'enseignem. Artist.2ème classe	B	1	1	1
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	B	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique	B	15	15	15
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1
<b><i>Filière police municipale</i></b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>74</b>	<b>74</b>	<b>30</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES :  
 Pour : 23  
 Contre :  
 Abstentions :

Date de convocation : 4 février 2020

Présenté par le Maire,  
 A Fegersheim , le 10 février 2020

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire  
 A Fegersheim, le 10 février 2020  
 Les membres du Conseil municipal,

*(Handwritten signatures and initials)*

AUTE

D. Schaal

a

a

Schaal

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2020  
 et de la publication le 13/02/2020

13/02/2020  
 A Fegersheim , le 13/02/2020



Le Maire  
 Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

02/2020

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 23

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 06  
Procurations : 04

4. Tarifification de stages organisés par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck

Dans le cadre de ses actions d'éducation artistique et culturelle, l'école municipale de musique et de danse (EMMD) Charles Beck organisera deux stages d'initiation à la danse contemporaine durant les vacances scolaires de février et d'avril. Ces stages d'initiation à destination des adolescents et adultes auront lieu les 28 février et 24 avril (un atelier de 2h par groupe).

L'organisation de ces stages traduit la volonté de l'EMMD de faire vivre la structure en dehors des temps d'enseignements scolaires, afin de permettre aux élèves et au grand public de venir profiter d'activités artistiques et culturelles pendant les congés. Elle invite aussi à la découverte de nouvelles pratiques permettant ainsi de continuer d'enrichir le panel d'offres proposées aux usagers.

La commission animation, culture, santé et bien-être propose le tarif suivant :

- tarif unique de 12 € pour chaque stage de danse contemporaine

Le Conseil municipal,

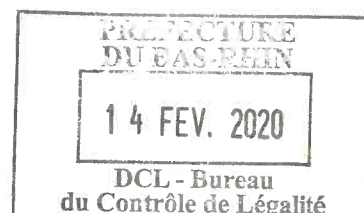
vu l'avis de la commission animation, culture, santé et bien-être,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**décide** de fixer à 12 € le tarif unique de chaque stage d'initiation à la danse contemporaine organisés par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck



Le Maire

Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin

03/2020

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

5. Subvention dans le domaine scolaire

**Subvention pour :**

**L'école élémentaire du Château - Plobsheim :**

L'école élémentaire du Château à Plobsheim a sollicité le concours financier de la commune, dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte en Allemagne qui se déroulera du 25 au 29 mai 2020 et concernera la classe de CM1-CM2 bilingue, qui compte 5 élèves résidant à Fegersheim. Une subvention de 4 € par élève et par jour est demandée par l'établissement, à l'instar de la subvention versée par la Commune de Plobsheim pour les élèves originaires de cette commune.

Il est proposé d'allouer une subvention de 4 € par jour et par enfant, soit une subvention d'un montant total de 100 €.

Ce montant sera versé directement à l'établissement concerné.

Cette dépense est ou sera inscrite au compte 65738 du budget 2020.

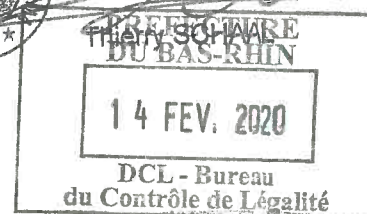
Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **approuve** le versement de la subvention citée ci-dessus.



Le Maire



**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 23                      Absents : 06                      Procurations : 04

**6. Dénomination du nouvel équipement périscolaire et associatif situé 5 rue de l'Eglise**

Le nouvel équipement périscolaire et associatif communal, situé au 5 rue de l'Eglise, a ouvert ses portes le lundi 3 février 2020, et accueille désormais les élèves de l'école élémentaire Germain Muller le midi et le soir.

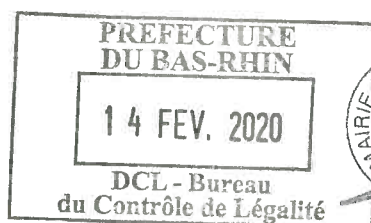
Plusieurs temps de réflexion ont été consacrés au cours des derniers mois à la question de la dénomination de cet équipement, menés en collaboration avec une professionnelle de la communication et auxquels différentes instances ont été associées (commissions d'élus, Conseil municipal des enfants, agents du périscolaire, etc.).

Ces différents échanges ont permis d'aboutir à une proposition resserrée de quatre noms aux significations distinctes :

- « **La Ruche** » fait référence au foisonnement d'activités qui seront abritées dans le bâtiment (accueil périscolaire, activités associatives, etc.)
- « **La Passerelle** » fait référence au lien entre générations (ancienne maison alsacienne/extension, enfants/associations) et entre Fegersheim et Ohnheim, que permet le bâtiment
- « **La Ribambelle** » fait référence au grand nombre d'usagers et à l'union
- « **Le Cinq** », en référence à l'adresse du lieu.

Une dernière phase de vote a fait ressortir « La Ruche » comme étant la proposition convenant au plus grand nombre (14 votes contre 7 pour La Passerelle, 7 pour Le Cinq et 2 pour la Ribambelle).

Le Conseil municipal,  
vu les résultats de la concertation menée,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**  
**décide d'attribuer le nom « La Ruche » au nouvel équipement périscolaire et associatif communal**



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

05/2020

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 23                      Absents : 06                      Procurations : 04


7. Dénomination d'une nouvelle rue.


Dans le cadre de l'aménagement du secteur situé aux abords de la rue de l'industrie et de la rue du Commerce, une nouvelle rue intérieure à la zone sera aménagée.

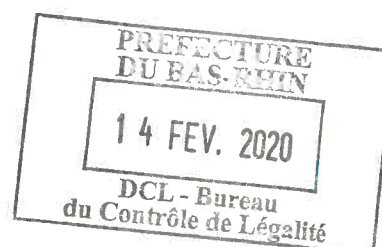
S'agissant d'une rue privée, l'investisseur en charge de l'aménagement a proposé de la dénommer « rue Jiloy ».

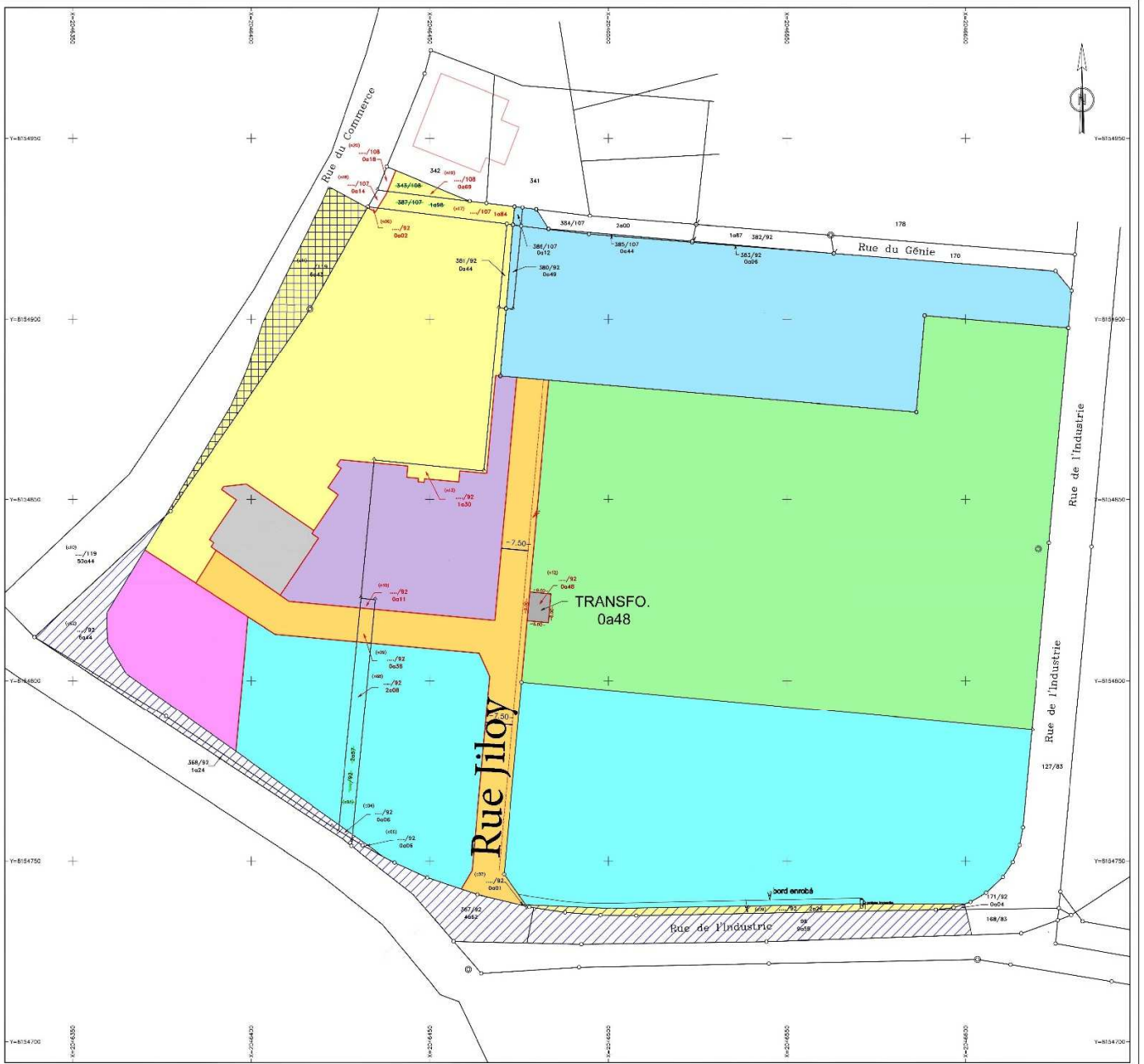
Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
- **décide** de dénommer la future voie interne de la zone d'activités située entre la rue de l'industrie et la rue du commerce « rue Jiloy ».

PJ. Plan

  
Le Maire  
Thierry SCHAAL



  
PREFECTURE  
DU BAS-RHIN  
14 FEV. 2020  
DCL - Bureau  
du Contrôle de Légalité





**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 23                      Absents : 06                      Procurations : 04

8. Désignation du représentant de la commune de Fegersheim au Conseil de surveillance de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social) sur l'Eurométropole de Strasbourg

La présente délibération porte sur la participation de la Commune de Fegersheim au Conseil de Surveillance du groupement territorial de bailleurs sociaux en cours de création sur l'Eurométropole de Strasbourg.

La Loi ELAN du 23 novembre 2018 a fixé une obligation de regroupement des organismes de logement social de moins 12 000 logements ou ayant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 40 M€ pour les SEM, avant le 1er janvier 2021.

Elle introduit deux types de groupements, l'un « horizontal », l'autre « vertical ». Les organismes HLM et les SEM peuvent ainsi constituer entre eux un groupe d'organismes de logement social selon deux modalités suivantes :

- soit en formant un ensemble de sociétés au sein duquel l'une d'entre elles ou une autre société contrôle directement ou indirectement les autres, que ce contrôle soit exercé seul ou conjointement (ex : groupe Action Logement, CDC Habitat) ; schéma vertical,
- soit en formant et partageant ensemble une Société de coordination ; schéma horizontal.

Dans ce contexte de mutation, une réflexion commune a été engagée dès l'automne 2018, par les directions d'Habitation Moderne, d'OPHEA (ex CUS Habitat) et du Foyer Moderne de Schiltigheim, en vue de la création d'un groupe territorial de l'habitat social. Cette démarche a été initiée par OPHEA et Habitation Moderne à la demande de l'Eurométropole, dans l'objectif de consolider les liens existants entre les bailleurs locaux et de constituer un outil immobilier au service des politiques publiques et besoins du territoire (Eurométropole et ses communes).

Pour mener à bien ce projet, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sélectionnée : il s'agit du groupement constitué entre la société Habitat et Territoire Conseil (filiale de l'USH) et la société d'avocats Fidal.

**Les objectifs du groupement territorial**

Au-delà des obligations réglementaires, ce projet représente une opportunité de constituer au niveau local un opérateur global de l'habitat et de l'immobilier, capable de répondre aux besoins du territoire en matière de :

- production de logements locatifs,
- accession à la propriété, notamment sociale,
- services immobiliers, aménagement, structures spécialisées.

.../...

## 8. Désignation du représentant de la commune de Fegersheim au Conseil de surveillance de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social) sur l'Eurométropole de Strasbourg – suite -

Le projet a également pour objectif de répondre aux enjeux de transformation du modèle des organismes de logement social avec des enjeux multiples :

- le financier avec l'optimisation des coûts, le développement de nouveaux modes de financement, afin de préserver les capacités d'intervention (sur le développement et l'existant),
- les évolutions sociales des ménages (précarisation, évolution des familles, parcours résidentiels) et la nécessité d'apporter de nouvelles réponses innovantes en termes de produits / services,
- la complexification des modes d'intervention sur les territoires qui implique de pouvoir disposer d'expertises (techniques, financières, sociales, ...),
- la transition digitale des entreprises et de la relation-client, qui amène de nouveaux développements et de nouvelles approches en termes d'organisation et de fonctionnement,
- la concurrence du secteur d'activité, avec la montée en puissance d'opérateurs nationaux (CDC Habitat, Action Logement..) dotés de capacités financières et de moyens d'intervention propres.
- la diversification des champs de missions, qu'ils soient sociaux ou non.

### **Les principes généraux**

Les études préalables ainsi que les échanges intervenus depuis plusieurs mois entre les trois organismes ont permis de construire un projet collectif qui permettra à la fois de répondre aux obligations fixées par le législateur, mais également de travailler à des orientations stratégiques.

Le montage juridique et financier du futur groupe territorial, et notamment le fonctionnement de la gouvernance, préserve les droits et l'autonomie de gestion des membres fondateurs tout en permettant de répondre aux mutations du secteur d'activité notamment en permettant une mutualisation des compétences existantes et le développement à moyen terme de compétences nouvelles.

### **Compétences proposées pour le groupement**

La future société mettra en œuvre, dès sa constitution, les compétences obligatoires prévues par la Loi. L'exercice des compétences facultatives interviendra sur décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil de surveillance, aucune échéance n'est déterminée à ce jour (phase de lancement).

Compétences obligatoires :

- élaborer le cadre stratégique patrimonial et le cadre stratégique d'utilité sociale du groupe (orientations et grands objectifs chiffrés consolidés en matière de production, réhabilitation de logements, qualité de service rendu aux locataires, concertation locative ...),
- définir la politique technique des actionnaires (politiques générales d'entretien, de maintenance et d'investissement sur le parc existant / plans de développement immobilier),
- définir et mettre en œuvre la politique d'achat de biens et services des membres, hors investissements immobiliers (ex : systèmes d'information, diagnostics techniques, énergie, ...),
- développer une unité identitaire et définir des moyens communs de communication (logo commun, charte graphique...),
- organiser la mise à disposition des ressources disponibles au profit des membres (enveloppe de trésorerie, prêts et avances, etc.),
- appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement des missions,
- prendre les mesures nécessaires pour garantir la soutenabilité financière du groupe (en cas de problématique lourde de trésorerie, potentiel financier à terminaison et autofinancement), cet item n'emportant pas toutefois solidarité financière des organismes entre eux,
- assurer le contrôle de gestion de ses membres et établir les comptes consolidés.

.../...

8. Désignation du représentant de la commune de Fegersheim au Conseil de surveillance de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social) sur l'Eurométropole de Strasbourg – suite -

Compétences facultatives :

- mettre les moyens humains et matériels en commun au profit de ses actionnaires.
- assister, comme prestataire de services, ses actionnaires organismes d'HLM dans toutes les interventions de ces derniers sur des immeubles qui leur appartiennent ou qu'ils gèrent,
- assurer tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction neuve, rénovation ou réhabilitation d'ensembles immobiliers,
- réaliser, pour le compte de ses actionnaires, des interventions foncières, des actions ou des opérations d'aménagement,
- exercer, après y avoir été spécialement agréée et après accord de la ou des collectivités territoriales concernées, certaines des compétences communes aux organismes publics et aux SA d'HLM (missions d'intérêt général, prestations de services à l'immobilier...).

**Cadre juridique de référence**

Ce groupement territorial se fera sous la forme d'une société anonyme de coordination (SAC), avec conseil de surveillance et directoire.

Le capital social est estimé à 60 000 € correspondant aux besoins en fonds de roulement. Chacun des trois bailleurs souscrira un tiers du capital social et en sera ainsi actionnaire.

En matière de gouvernance,

- au sein de l'assemblée générale :
  - o chaque organisme disposera d'un tiers des voix à l'assemblée (conformément à la répartition du capital) et y sera représenté par une seule personne,
  - o aucune décision majeure relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire ne pourra être prise sans l'accord unanime des organismes,
  - o les décisions relevant de la compétence de l'assemblée ordinaire nécessiteront, pour leur part, l'accord de deux organismes minimum (indifféremment).
- Le conseil de surveillance :
  - o participe à la définition des orientations stratégiques de la société et contrôle la gestion du directoire sur la base d'un rapport trimestriel et de la présentation des comptes annuels.
  - o composition : 5 membres pour OPHEA, 4 membres pour Habitation Moderne, 3 membres pour le Foyer Moderne de Schiltigheim, 3 représentants des locataires avec droit de vote, 3 représentants de collectivités avec voix consultative, soit 18 membres au total,
  - o membres désignés par l'assemblée générale pour une durée de 6 ans,
  - o décisions du conseil de surveillance prises à la majorité des 2/3 des membres ayant le droit de vote,
  - o présidence du conseil envisagée tournante tous les 3 ans entre les bailleurs (le vice-président étant toujours nécessairement issu d'un des 2 autres organismes).

S'agissant des 3 représentants des collectivités, il est proposé qu'il s'agisse de 3 communes de l'Eurométropole de Strasbourg (sachant que cette dernière, la Ville de Strasbourg et celle de Schiltigheim seront déjà représentées via les 3 bailleurs et que seules les communes sur lesquelles au moins l'un des bailleurs dispose aujourd'hui de patrimoine peuvent réglementairement adhérer). Une présentation en Conférence des Maires a pour ce faire été organisée en novembre 2019.

8. Désignation du représentant de la commune de Fegersheim au Conseil de surveillance de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social) sur l'Eurométropole de Strasbourg – suite -

- Le directoire :
  - o administre la société et rend compte trimestriellement de sa gestion au conseil de surveillance ; il convoque les assemblées et présente les comptes annuels ; il présente un rapport à l'assemblée annuelle quant à la mise en œuvre des missions de la société,
  - o 3 membres (directeurs généraux de chaque organisme), nommés par le conseil de surveillance, qui en désigne le président (pouvoir de représentation uniquement),
  - o décisions prises obligatoirement à l'unanimité des membres.
- Financement de la société :
  - o les bailleurs actionnaires contribueront aux frais de fonctionnement générés par la mise en œuvre des compétences obligatoires selon une règle tenant compte du nombre de logements qu'ils gèrent, avec une dégressivité par paliers, (tranche de 1 000 logements),
  - o la contribution au financement des compétences facultatives sera fixée par les décisions de mise en œuvre desdites compétences.

### **Modalités pratiques de fonctionnement**

Conformément aux orientations de la Loi, la société de coordination s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens humains et logistiques. Pour exercer ses compétences obligatoires, la société n'a pas vocation à détenir du patrimoine immobilier. Le patrimoine se composera essentiellement des moyens matériels dédiés au fonctionnement permanent. En outre, les différentes missions attribuées à la société de coordination vont nécessiter le concours des personnels issus des différents bailleurs sociaux. A ce stade des réflexions et sous réserve des analyses en cours, deux outils juridiques sont envisagés :

- la mise à disposition de personnel,
- la convention de prestation de service entre la société de coordination et ses actionnaires.

### **Planning de mise en œuvre**

Les collectivités territoriales de rattachement des bailleurs sociaux (Eurométropole, Ville de Strasbourg, Ville de Schiltigheim) et les Conseils d'administration des bailleurs concernés ont délibéré en novembre et décembre 2019 sur l'autorisation de la création de la société de coordination et la prise de participation des organismes dans le capital social.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, des groupes de travail seront constitués par les bailleurs sur les modalités d'exercice des compétences obligatoires. La procédure d'agrément administratif sera par ailleurs lancée, en vue de la constitution définitive de la société de coordination prévisionnellement à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020, conformément au calendrier imposé par la Loi ELAN.

Compte tenu des enjeux territoriaux et de l'importance de la thématique de l'habitat sur son ban, il est proposé que la Commune de Fegersheim participe à la gouvernance de la future société de coordination, en désignant un représentant avec voix consultative au conseil de surveillance.


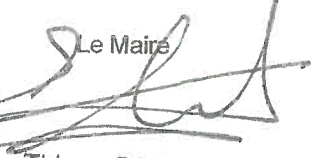
Il est précisé que cette désignation est effectuée sans opération financière, sous la forme de souscription au capital ou d'acquisition de titres.

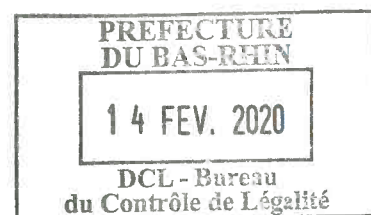
.../...

8. Désignation du représentant de la commune de Fegersheim au Conseil de surveillance de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social) sur l'Eurométropole de Strasbourg – suite -

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **approuve** le principe de la participation de la Commune de Fegersheim au conseil de surveillance de la société de coordination des organismes d'habitations à loyer modéré Ophéa (Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg), Habitation Moderne et Foyer Moderne de Schiltigheim, dans les conditions définies aux articles L 423-1-1, L 423-1-2 du code de la construction et de l'habitation et à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales,
- **autorise** à ce titre la désignation de M. le Maire, Thierry SCHAAL, en qualité de représentant de la commune de Fegersheim au conseil de surveillance de la société de coordination des organismes d'habitations à loyer modéré Ophéa (Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg, Habitation Moderne et Foyer Moderne de Schiltigheim

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 23  
Conseillers en fonction : 29  
Absents : 06  
Procurations : 04

**Points d'informations**

9. Droit d'occupation des sols

Les membres de la commission urbanisme et développement économique se sont réunis en date du 29 janvier 2020.

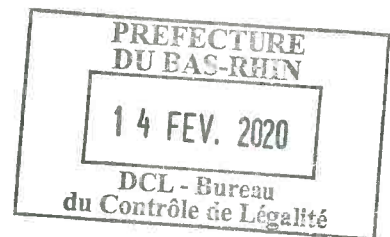
L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.



Le Maire

Thierry SCHAAL

P.J. : Tableau du 29/01/2020 (5 pages)



N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
------------	---------------	--------------	--------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------

### Déclarations préalables

DP 67137 19 V0066	06/11/2019	Madame VOROBIEVA Natalia 17 rue Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	17 rue Oberwiller	le ravalement de façades et la mise en peinture de la clôture	28/11/2019	favorable
DP 67137 19 V0067	07/11/2019	Monsieur SCHAAL Bernard 35 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	35 rue de Lyon	la pose de 18 panneaux photovoltaïques	28/11/2019	favorable avec prescriptions
DP 67137 19 V0068	13/11/2019	Monsieur CLIN Raphael 15 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	15 rue de la Liberté	la création d'une piscine	28/11/2019	favorable
DP 67137 19 V0069	13/11/2019	STRASBOURG ELÉCTRICITÉ RÉSEAUX Monsieur SCHNEIDER Dominique 26 boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG	1 rue de l' Industrie	la pose d'un poste électrique de type monobloc	Néant	Néant
DP 67137 19 V0070	18/11/2019	Monsieur MULLER Pierre 2 rue du Maréchal LECLERC 67640 FEGERSHEIM	2 rue du Maréchal Leclerc	le remplacement d'une piscine tubulaire hors sol par une piscine bois semi enterrée	Néant	Néant
DP 67137 19 V0071	19/11/2019	Madame MASTIO Simone 22 rue de la Charbonnière 67640 FEGERSHEIM	22 rue de la Charbonnière	la pose de panneaux photovoltaïque en 2 champs	28/11/2019	favorable
DP 67137 19 V0072	25/11/2019	Monsieur MUSIN Nail 6 rue de l' Arc-en-ciel 67640 FEGERSHEIM	6 rue de l' Arc En Ciel	le remplacement de la couverture	28/11/2019	favorable

N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
DP 67137 19 V0073	02/12/2019	Monsieur COHEN Yohan 3 rue de l' Arc en Ciel 67640 FEGERSEIM	3 rue de l' Arc-En-Ciel	la pose d'une terrasse non couverte en bois sur pilotis	Néant	Néant
DP 67137 19 V0074	30/11/2019	Monsieur LAHEURTE Christophe 64 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEIM	64 rue du Général de Gaulle	la construction d'une véranda sur une terrasse existante en façade sud	17/12/2019	favorable
DP 67137 19 V0075	02/12/2019	Monsieur PARMENT Brice 15 rue du Bosquet 67640 FEGERSEIM	15 rue du Bosquet	le remplacement des tuiles, et l'ajout de deux châssis de toit	17/12/2019	favorable
DP 67137 19 V0076	05/12/2019	Monsieur ROYER Maxime représenté par Madame ROYER Angélie 34 rue de Sultz 67100 STRASBOURG	126 rue de Lyon	la rénovation d'une maison individuelle	02/01/2020	favorable
DP 67137 19 V0077	06/12/2019	LA BELLE VIE Madame DANIEL Céline 4 rue du Noyer 67640 FEGERSEIM	4 rue du Noyer	un changement de destination	31/12/2019	retour dossier sans décision
DP 67137 19 V0078	07/12/2019	Monsieur FRIEDRICH Pierre 1 rue du Moulin 67640 FEGERSEIM	1 rue du Moulin	l'installation d'une clôture de jardin	22/01/2020	favorable
DP 67137 19 V0079	11/12/2019	HABITATION MODERNE Madame JACOB Virginie 24 rue de l' Hôpital - Madame Virginie JACOB 67027 STRASBOURG	7-9 rue Camille Claudel	un ravalement de façade	09/01/2020	favorable
DP 67137 20 V0001	07/01/2020	Monsieur KABOU Abdellah 1 rue du Maréchal des Logis Gill 67640 FEGERSEIM	1 rue du Maréchal des Logis Gill	le remplacement des fenêtres et volets, l'isolation et le ravalement des façades	Néant	Néant
DP 67137 20 V0002	07/01/2020	Monsieur LAHEURTE Christophe 64 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEIM	64 rue du Général de Gaulle	la construction d'une piscine et d'un mur de soutènement	22/01/2020	favorable



N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
DP 67137 20 V0003	08/01/2020	GRAFF-KIEHL 1 A rue du Ried - Schweighouse-sur-Moder 67507 HAGUENAU	108 rue du Général de Gaulle	la division en vue de construire	Néant	Néant
DP 67137 20 V0004	16/01/2020	Madame RIEHL Cécilia 2 rue de l' Eschenwoerth 67640 FEGERSEIM	2 rue de l' Eschenwoerth	l'ouverture d'un portail sur la clôture existante	Néant	Néant
DP 67137 20 V0006	25/01/2020	Madame LOUARGANT Emilie 84 rue du Général DE GAULLE 67640 FEGERSEIM	84 rue du Général de Gaulle	la création de châssis de toit, le remplacement de toutes les fenêtres en PVC blanc avec un seul vantail au lieu de 2 et le remplacement des tuiles	Néant	Néant

N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
------------	---------------	--------------	--------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------

### Permis d'aménager

PA 67137 19 V0001	29/11/2019	Monsieur WEISSROCK Roland 1 rue de l' Ecole 67640 FEGERSHEIM	1 rue de l' École	la création de deux lots à bâtir sans espace ni équipement commun	17/12/2019	favorable
-------------------	------------	--	-------------------	---	------------	-----------

### Permis de construire

PC 67 137 19 V 0010	24/09/2019	SCI L.T.M. M. WALTER Thierry 7 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	9 rue de Lyon	l'aménagement de trois chambres (RDC aménagé dans le volume existant, l'étage aménagé par rehausse de la toiture actuelle sans modification de l'emprise au sol	Néant	Néant
PC 67137 17 V0018 M01	21/11/2019	CARRE EST PRETOT Johnathan route de Thann 68460 LUTTERBACH	impasse des Violettes	la transformation typologique de logements (T5 devient T4)	31/12/2019	favorable
PC 67137 18 V0012 M01	06/12/2019	Monsieur DANIEL Alexandre représenté par Madame DANIEL Céline 4 rue du Noyer 67640 FEGERSHEIM	4 rue des Noyers	le rajout d'une fenêtre de toit, la transformation d'une partie de la maison en local professionnel et correctif de l'implantation sur limite	Néant	Néant
PC 67137 19 V0015	09/12/2019	SPITZER EUROVRAC Monsieur MEBS Benoit 9 rue de l' Industrie 67640 FEGERSHEIM	9 rue de l' Industrie	la réalisation d'un local technique à usage de station de traitement	Néant	Néant
PC 67137 19 V0016	17/12/2019	Monsieur BIGARD Daniel 9 rue du Général Gouraud 67000 STRASBOURG	116 rue du Général de Gaulle	la transformation de deux immeubles existants en 3 logements	Néant	Néant

Date d'entrée de la D.I.A.	Nom et adresse du demandeur	Adresse de l'immeuble	Sect.	Parc.	Surface en m²	Compétence Préfet (P) EMS (E)	Préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
----------------------------	-----------------------------	-----------------------	-------	-------	---------------	-------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	-------------------------------

### Déclarations d'intention d'aliéner

03/12/2019	Maitre Philippe SCHAAL  186 rue de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	7 rue de Cressier	32	139/43 156/1	8540		p R	04/12/2019	Mme Simone WAGNER  7 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Pol Marc DUSSAULX  21 rue de la Gravière 67400 ILLKIRCH
18/12/2019	SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET notaires  10a avenue de la Gare 67560 ROSHEIM	10 rue de Cressier	32	32/201-1 156/1	683		p R	24/12/2019	M. et Mme Jacques ANTOINE  10 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Eric BERTHET  16 rue de la Forêt 67114 ESCHAU
20/12/2019	SCP FAESSEL-ERNEWEIN-WACKERMANN notaires  10 marché aux Poissons 67500 HAGUENAU	rue du Général de Gaulle	26	75	1264		p R	24/12/2019	M. et Mme Marc MULLER  108 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Guillaume Nicolas CHAIB  7a rue de la Digue 67115 PLOBSHEIM
23/12/2019	Maitre Laurent WEHRLE  2 rue du Relais Postal 67230 BENFELD	85 rue du Général de Gaulle	22	717/148 730/148	546		p R	24/12/2019	SA CONCEPT 89 rue du Moulin  67520 KIRCHHEIM	M. Alexandre STEINER  38c rue des Jardins 67114 ESCHAU
06/01/2020	Maitre Philippe TRENS  1 rue de la Scierie 67150 ERSTEIN	Rue de l'Ill	24	6	336		p R	07/01/2020	M. Martin MARX 5 rue de l'Ill  67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Ugur GUNDOGDU  9 rue de la 1ère DB 67114 ESCHAU
08/01/2020	Maitre Thomas STEHLIN  15 rue de Bâle BP 15 68210 DANNEMARIE	2 rue des Platanes	22	253/159	406		p R	10/01/2020	UTARD Bruno SUSS Aline  2 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Benoît HECKER - Véronique GARCIA  32 rue de la Libération 67000 STRASBOURG
24/01/2020	Maitre Stéphane GLOCK  19 route de Strasbourg CS 80006 67610 LA WANTZENAU	5 rue Jiloy	20	(04)/92	1309		p R	29/01/2020	HE INVEST SAS M. Hervé EHRHART  4 rue Ste Hélène 67000 STRASBOURG	SCI LIOVIN  67 rue Priniipale 67206 MITTELHAUSBERGEN
27/01/2020	Maitre Dominique LORCH-KALCK  16 rue de Rathsamhausen 67100 STRASBOURG cedex 1	2 rue du Travail	22	232/164	528		p R	29/01/2020	KEHR née NEUNREUTHER Monique et KEHR Sébastien  2 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Yassin DJEDADOUA  55 impasse du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM
29/01/2020	Maitre Samuel CAMISAN  37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	17 rue de la Chapelle	23	463/147 477/147	348 et 15		P		ROYER Guillaume et FRADIN Maud  17 rue da la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	M. TRITSCHER Michel  8 rue de Palerme 67000 STRASBOURG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 23                      Absents : 06                      Procurations : 04

**Points d'informations**

**Intervention de M. Matthieu LEFFTZ**

Le soir des élections municipales de 2014, nous nous étions inscrits comme minorité et non pas comme opposition. Nous nous sommes effectivement opposés à très peu de textes, nous nous sommes parfois abstenus, mais, dans l'ensemble, notre participation a été positive.

Le travail en commission a été enrichissant, et nous avons eu le sentiment de faire partie d'une équipe municipale. Il y a certes eu parfois des tensions en conseil municipal, mais, pour assurer la pluralité, il était de notre rôle de faire part de nos observations.

Plusieurs domaines sur lesquels nous nous étions engagés lors de la campagne municipale de 2014 ont été mis en œuvre :

- le développement urbain harmonieux et maîtrisé
- la maîtrise de la dépense, comme nous l'avons constaté dans le budget primitif soumis ce soir à notre délibération
- une politique en faveur du développement durable et de l'environnement, par exemple par le développement du recours aux LEDS,
- une politique en faveur des jeunes, à travers les investissements réalisés pour le bâtiment périscolaire et associatif dénommé désormais « la ruche », et pour le terrain synthétique.

Nous sommes donc globalement satisfaits du travail fait ensemble et je tiens à en remercier tous les collègues.

Si, à l'avenir, il n'y a qu'une liste aux municipales, j'espère que certaines personnes continueront à jouer ce rôle de trublions, et il faudra peut-être réfléchir à un nouveau mode de démocratie pour assurer cette mission de garde-fou.

**Intervention de M. Denis RIEFFEL**

M. le Maire,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Depuis 6 ans, j'ai eu le plaisir de travailler à vos côtés dans le cadre du mandat que les électeurs de Fegersheim – Ohnheim nous ont confié.

A l'issue de ce mandat, je tiens à saluer le travail que nous avons toutes et tous fourni, et plus particulièrement à remercier celui réalisé par M. le Maire, Thierry SCHAAL.

En effet, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, j'ai dès le départ été impressionné par sa capacité à prendre de la hauteur, à se positionner comme responsable des affaires communales, et à diriger les équipes, tant en ce qui concerne les élus que vis-à-vis des services.

Tout au long du mandat, il a assuré ainsi l'impulsion des projets communaux, qui ont été nombreux, tout en veillant à assurer la participation de l'ensemble des personnes qui le souhaitaient.

Cette participation s'est d'abord exprimée par le biais du travail des commissions municipales. Au total, il y a eu plus de 250 réunions de commissions, associant les différents élus qui ont pu faire des propositions soumises au Conseil municipal.

De plus, les comptes-rendus de commissions ont tous été diffusés à l'ensemble des élus, ce qui ne s'est jamais fait auparavant.

Des réunions plénières du Conseil municipal ont également été organisées, plus d'une dizaine, qui ont permis notamment de travailler sur les projets structurants, comme la création de la CLEF, le bâtiment périscolaire d'Ohnheim, la Ruche, et sur des sujets de fond, comme la réforme des rythmes scolaires.

Cet effort de concertation, porté par toi, mon cher Thierry, a permis que, sur l'ensemble des 523 délibérations que le Conseil municipal a adopté en six ans, 449 d'entre elles (soit près de 86 %) l'ont été à l'unanimité. Cela témoigne de la grande qualité des travaux préparatoires à ces délibérations, qui a permis de trouver régulièrement un consensus réel, tout en maintenant la discussion ouverte au sein du Conseil, avec l'ensemble de ses membres.

Par ailleurs, des réunions de travail, associant les habitants et les partenaires institutionnels, ont également été organisées. Parmi elles, il y a eu les réunions de quartier, les réunions préalables aux travaux, la concertation sur les équipements structurants. Ainsi, nous l'avons encore constaté dans la réunion de ce jour, le choix du nom du bâtiment périscolaire et associatif d'Ohnheim a été largement concerté, avec une décision finale prise par l'ensemble du Conseil municipal.

Nous avons également constitué le Conseil des Aînés, en favorisant des rencontres intergénérationnelles. Une rencontre annuelle avec les membres du Conseil municipal des enfants a été instaurée, permettant d'assurer des échanges entre ces habitants et les élus que nous sommes.



Enfin, je salue le travail réalisé tout au long du mandat pour faire en sorte que les projets immobiliers soumis à la Commune soient adaptés au contexte local, tout en permettant de nouvelles installations au sein de la Commune.

Je suis par ailleurs ravi que nous ayons pu rallier l'ensemble des conseillers, y compris de la minorité, à nos travaux visant à réduire l'intensité lumineuses et la consommation électrique des mats d'éclairage public, quand certains préconisaient de les éteindre totalement.

Alors, certes, le fait de concerter ne suffit pas, il faut également décider et assumer ses choix. Cela nécessite parfois de prendre des décisions difficiles, complexes, mais qui ont toutes été traitées dans l'intérêt général.

Je voulais donc saluer cette implication de vous toutes et tous, et plus particulièrement de M. le Maire qui est bien trop modeste pour l'exprimer lui-même.

Merci à vous toutes et tous.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL  
PREFECTURE  
DU BAS-RHIN  
14 FEV. 2020  
DCL - Bureau  
du Contrôle de Légalité

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 février 2020 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 23                      Absents : 06                      Procurations : 04

**Points d'informations**

**10. Informations du Maire**

Les informations du Maire sont remises sur table.

**Intervention de M. le Maire**

Mesdames et Messieurs les adjoints, les conseillers municipaux délégués, les conseillers municipaux, Mesdames et messieurs du public, de la presse, et des services municipaux,

Ce n'est pas sans émotion que je clos maintenant la dernière séance du Conseil municipal de la mandature, commencée en 2014.

Comme l'a souligné à l'instant Denis RIEFFEL, mon 1<sup>er</sup> Adjoint, un important travail a été fourni tout au long de ces six années pour développer et améliorer sans cesse le service public communal proposé à nos concitoyens.

De nombreuses évolutions ont été ainsi mises en œuvre au cours de ce mandat.

Nous avons d'abord mis à niveau notre patrimoine, par de nombreuses interventions. Pour le patrimoine bâti, nous avons notamment rénové les écoles élémentaires et maternelles, réhabilité la chaudière et la ventilation, ainsi que plusieurs espaces du CSC. Dans le domaine du patrimoine non-bâti, un important travail a notamment été fait à la fois sur l'éclairage public et sur les espaces verts.

Vous le savez, nous avons aussi porté ensemble des projets structurants. A ce titre, je citerai la transformation complète de la bibliothèque, qui était un espace très vieillissant, et qui est devenue la CLEF ; nouveau lieu de vie au cœur du village. Elle a donné une âme à un bâtiment en sommeil depuis de trop nombreuses années. Preuve de la réussite de ce projet, la CLEF compte aujourd'hui 965 abonnés, contre 570 en 2014.

Ce n'est d'ailleurs là qu'un volet de la programmation culturelle que nous avons renforcée tout au long du mandat.

Nous avons aussi profité du déménagement de la bibliothèque pour créer un lieu d'accueil digne de ce nom pour nos jeunes, au sein de locaux rénovés et agréables. Parallèlement, dès 2014, nous avons acté le développement des ressources mises à disposition de cette délégation de service public, par la présence d'une seconde animatrice à mi-temps. Cela a permis à la fois de diversifier le public fréquentant l'espace jeunes, et d'y mener une action poussée dans le domaine du développement durable.

Par ailleurs, nous avons créé le terrain de football synthétique, qui a, certes, été décrié et a posé des problèmes techniques lors des travaux du fait de la défaillance du maître d'œuvre. Il fait aujourd'hui l'unanimité de tous ses utilisateurs, et permet de répondre à des besoins de créneaux d'entraînement et de matchs que nous ne pouvions pas satisfaire auparavant.

## 10 Informations du Maire – suite -

Nous avons profité d'opportunités foncières pour acquérir deux bâtiments, permettant, d'une part d'étendre les lieux d'accueil des services techniques, et d'autre part de créer un bâtiment périscolaire au centre d'Ohnheim, que nous venons d'ouvrir, et qui s'appelle désormais « La Ruche ».

Enfin, nous avons lancé d'importants travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Maurice, qui sont appelés à s'échelonner sur plusieurs années, compte tenu des contraintes réglementaires et de la complexité des travaux à réaliser.

Tous ces travaux ont toujours été étudiés en profondeur, avec le souci d'un accompagnement, en cas de besoin, par des cabinets d'étude et tous autres professionnels pertinents, avec lesquels nous avons constamment échangé.

Et, bien entendu, en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, nous avons profondément rénové le cœur de village et le cimetière de Fegersheim.

Ce ne sont là que quelques projets, mais ils me semblent emblématiques de ce qu'il est possible de réaliser au sein d'une Commune comme Fegersheim – Ohnheim, dès lors que de multiples énergies sont mobilisées pour ce faire.

Parmi ces énergies, je tiens à saluer l'Eurométropole, qui nous a notamment permis d'avancer efficacement sur la résorption des friches industrielles de la Commune.

Cette politique a pu prendre toute son ampleur, à la fois grâce à l'accompagnement du service du développement économique, et par notre participation au comité de pilotage de la zone commerciale sud, suite à ma demande.

Toute l'action de la commune dans ce domaine a été de faire en sorte que les activités économiques se développant sur les friches ne viennent pas concurrencer la vie commerciale du cœur de village.

Dans le domaine de l'urbanisme, les élus et les services de l'Eurométropole, par leur écoute active, ont permis également que les besoins de la Commune soient pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Son élaboration a fait l'objet d'un travail conséquent de la commission urbanisme et d'un dialogue permanent avec les élus et services de l'Eurométropole, compétente en la matière, permettant ainsi de trouver consensus et équilibre.

Nous avons obtenu des avancées par rapport à nos attentes, tout en comprenant la nécessité d'avoir une approche globale du territoire, sans rester arc-boutés sur des positions obsolètes.

Par ce document, nous avons défini les bases d'une urbanisation maîtrisée et raisonnée, en limitant la densité, tout en veillant à favoriser le dynamisme et l'attractivité de la commune.

Enfin, ce travail dans le domaine de l'urbanisme s'est aussi traduit par ma présence au bureau du SCOTERS, et par un examen minutieux de tous les dossiers de demandes d'urbanisme opérationnel.

Parmi ces demandes, nous avons notamment accompagné le développement de l'habitat social, par une forte présence auprès des bailleurs sociaux. Nous leur avons exprimé nos exigences vis-à-vis des projets qu'ils nous soumettaient, pour nous assurer de leur bonne intégration dans leur environnement.

Nous avons également poussé au développement de l'accession sociale à la propriété, ce qui est une première pour notre Commune. Nous sommes proactifs dans la commission d'attribution des logements, bien que notre pouvoir en la matière soit limité.

En menant ces missions à bien, nous avons entrepris la professionnalisation de l'action publique, en associant les élus aux services, et en recourant à des professionnels extérieurs, en toute transparence. Nous nous sommes fait aider par toutes les compétences disponibles lorsque cela était nécessaire, en se remettant en question, et en assumant les difficultés sans démissionner.

Le travail multi-partenarial est à mon avis indispensable, pour donner du sens à l'action publique et permettre à la Commune de maintenir son dynamisme.

## 10 Informations du Maire – suite -

Je suis ainsi heureux du travail que nous avons réalisé avec les autres communes, en particulier dans le cadre du rapprochement des écoles municipales de musique et de danse de Fegersheim et d'Eschau. De même, nous participé régulièrement aux assemblées générales des associations et à leurs événements, et avons systématiquement travaillé avec elles pour leur permettre d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Il est en effet indispensable de soutenir nos associations, qui font partie des forces vives de la Commune.

Enfin, un important travail sur l'organisation des services municipaux a également été réalisé tout au long du mandat, en lien avec le Directeur général des services, permettant de clarifier les rôles de chacun. C'est ainsi qu'un projet de service a été construit lors de la création de la CLEF, poursuivi par une démarche visant la qualité de service envers nos administrés puis par le lancement d'un projet de service périscolaire.

Toutes ces démarches ont été menées en co-construction, en associant les élus, les services, les usagers, et les partenaires.

Parallèlement à tout ce travail, nous avons réussi à maintenir la situation financière de la Commune. En effet, sans augmenter la pression fiscale, la capacité d'autofinancement nette de la Commune, qui était de 1,2 millions d'euros au compte administratif de 2014, devrait être de 1,3 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2019.

L'augmentation des charges de personnel a été contenue, malgré les augmentations liées au glissement vieillesse-technicité, à l'évolution des cotisations, et à notre ambition de qualité de service. Elles représentaient 51,8% des charges de fonctionnement en 2014, et 52,41% en 2019. Nous comptons 78 agents en 2014, nous en comptons 74 à ce jour.

Concernant la dette, elle s'élevait à 3,3 millions d'euros en 2014, contre 2,5 millions d'euros en 2019, intégrant l'emprunt d'un million d'euros contracté en 2019.

Ce faisant, nous avons vu nos recettes fortement diminuer, notamment la dotation globale de fonctionnement, passée de 461.000 € en 2014 à 46.000 € en 2019, soit au final dix fois moins qu'au début du mandat. En six ans, la perte cumulée pour la Commune s'est élevée à plus de 2 millions d'euros.

Ces contraintes n'ont jamais été connues par le passé, que ce soit pour la Commune de Fegersheim comme pour les autres collectivités.

Le fait de terminer le mandat avec autant de réalisations et une situation financière saine est, à mon sens, à saluer.

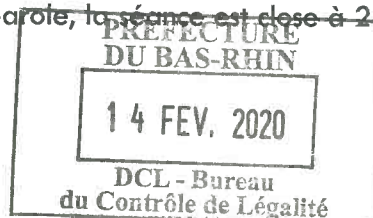
Les Cassandres qui annonçaient un effondrement de la situation financière devront convenir du fait que leurs annonces étaient bien excessives.

C'est donc avec satisfaction que je clos maintenant ce dernier Conseil municipal, avec le sentiment du devoir accompli, du service public renouvelé pour l'ensemble de la population.

Je tiens à remercier l'ensemble des conseillères municipales et conseillers municipaux, des conseillers municipaux délégués, des adjointes et des adjoints, en particulier mon « binôme », Denis RIEFFEL, tous les agents de la Commune,

Par votre implication tout au long de ces six années, par les débats que nous avons pu avoir, par votre présence lors des manifestations communales, par le travail en commun, nous avons réussi ensemble pour le bien-vivre à Fegersheim-Ohnheim.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 heures.



Le Maire

Thierry SCHAAL





### Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

À cette occasion, un 4ème bureau de vote sera mis en place, afin de suivre les recommandations de la préfecture. Celui-ci se tiendra au Centre Sportif et Culturel, en plus du bureau 3, en salle B.

Des volontaires seront nécessaires à la mise sous pli des nouvelles cartes électorales (date à venir).

### 6èmes rencontre de l'EMS

Plus de 200 personnes se sont rassemblées au Centre Culturel et Sportif le mercredi 5 février dernier, à l'occasion des 6èmes rencontres de l'Eurométropole.

Un quart des élus de l'agglomération étaient présents pour cette dernière réunion avant les élections municipales, consacrée au projet de requalification de l'A35.



Photo : DNA

### Ouverture du nouveau bâtiment périscolaire d'Ohnheim

Les services périscolaires du midi et du soir de l'école élémentaire Germain Muller ont lieu dans le nouveau bâtiment périscolaire d'Ohnheim depuis lundi 3 février.



### Travaux rue de la Chapelle

Des travaux de réfection et de mise en accessibilité de la rue de la Chapelle, menés par la commune et l'Eurométropole, sont en cours depuis le 3 février.

Certains enrobés sont repris, le trottoir est élargi par endroit, des niches de stationnement et deux plateaux surélevés sont créés.

Les opérations s'achèveront le 21 février sous réserves de conditions météorologiques favorables.

## À VENIR

**Du 11 février au 14 mars à la CLEF**

Exposition photo participative  
« Clichés d'Asie »

**Mercredi 12 février à 14h30 à la CLEF**  
Atelier créatif ombres chinoises (complet)

**Samedi 15 février à 10h45 au Caveau**  
Spectacle familial « Miroir aux alouettes »

**Mercredi 19 février à 10h30 à la CLEF**  
Heure du conte « Max et les maximonstres en ombres chinoises » (complet)

**Mercredi 19 février à 14h30 à la CLEF**  
Jeux vidéos japonais

**Vendredi 21 février à 16h à la CLEF**  
Comité ado de sélection de manga

**Vendredi 21 février à 20h au Caveau**  
Sortie de résidence soul-jazz  
« Aliel project »

**Samedi 22 février à 10h à la CLEF**  
Club lecture

**Mercredi 26 février à 14h30 à la CLEF**  
Escape game « L'île errante » (complet)

**Samedi 29 février à 10h30 à la CLEF**  
Matinée jeux thématiques

**Vendredi 6 mars de 9h à 12h au Centre Camille Claus d'Eschau**  
Forum de l'Emploi  
co-organisé par les communes d'Eschau, Plobsheim et Fegersheim

**Vendredi 6 mars à 20h au Caveau**  
Concert swing et rock'n'roll, les  
Cracked Cookies

**Samedi 7 mars à 10h30 à la CLEF**  
Atelier réalité virtuelle

**Dimanches 15 et 22 mars**  
Élections municipales

**Mercredi 18 mars à 10h30 à la CLEF**  
Heure du conte pour les tout-petits

**Mercredi 25 mars à 14h à la CLEF**  
Après-midi jeux

**Samedi 28 mars à 10h à la CLEF**  
Club lecture

**Vendredi 3 avril à 20h au Caveau**  
Concert rap/slam, Dix grammes de rimes  
Séance scolaire jeudi 2 avril

**Samedi 4 avril à 9h15 au CSC**  
Osterputz

## APPELS À VOLONTAIRES

### > Forum de l'Emploi le 6/03, 9h à 12h

La commune co-organise la 5ème édition du Forum de l'Emploi et des métiers le vendredi 6 mars de 9h à 12h au Centre Camille Claus d'Eschau.

**Des volontaires sont recherchés** afin d'assurer l'accueil des exposants et des demandeurs d'emploi et la tenue du stand convivial «café-brioche».

### > Osterputz le 4/04, 9h15 à 12h

**Huit chefs de zones sont recherchés** afin d'organiser au mieux la prochaine édition de l'Osterputz. Leur rôle consiste à s'assurer que les participants ne sortent pas de la zone affectée, leur distribuer le matériel nécessaire au ramassage, et assurer le contact avec l'équipe mobile de ramassage des déchets.

Informations et inscriptions : [a.monhardt@fegersheim.fr](mailto:a.monhardt@fegersheim.fr)